

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 16 juillet 2020 à 19h30 à la salle Éveline Meloche, en raison de la COVID-19, située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Mélanie Genesse, Christian Brault, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

ATTENDU le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

ATTENDU le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

ATTENDU le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

ATTENDU le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

ATTENDU le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept (7) jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

ATTENDU le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept (7) jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

ATTENDU le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept (7) jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

ATTENDU le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept (7) jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

ATTENDU le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept (7) jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

ATTENDU le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit (8) jours, soit jusqu'au 3 juin 2020;

ATTENDU le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit (8) jours, soit jusqu'au 10 juin 2020;

ATTENDU le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit (8) jours, soit jusqu'au 17 juin 2020;

ATTENDU le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept (7) jours, soit jusqu'au 23 juin 2020;

ATTENDU le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept (7) jours, soit jusqu'au 30 juin 2020;

ATTENDU le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de neuf (9) jours, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

ATTENDU le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit (8) jours, soit jusqu'au 15 juillet 2020;

ATTENDU le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit (8) jours, soit jusqu'au 22 juillet 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

20-07-106 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

20-07-107 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 juillet 2020.

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2020
4. Période de questions/intervenants
5. Administration générale / Greffe
- 5.1 Installation lampadaire quartier du Canal – Octroi de contrat

- 5.2 Mandat en ingénierie pour rénovation / agrandissement du 150 rue Principale-
Octroi de contrat
- 5.3 Remplacement des lots 5 125 188 et 5 125 903 – Octroi de contrat
- 5.4 Modification du bail À vos couverts
- 5.5 Règlement 20-150 décrétant un emprunt de 1 124 000\$ pour l'agrandissement et
la rénovation du 150 rue Principale pour l'implantation d'un centre de la petite
enfance – Adoption
- 5.6 Embauche nouveau pompier – Yannick Laviolette
- 5.7 Comptes à payer
- 5.8 Renouvellement assurances collectives Manuvie
- 6. Voirie
- 6.1 Acquisition rétrocaveuse
- 7. Varia
- 8. Levée de la séance

ADOPTÉ

**20-07-108 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
18 JUIN 2020**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2020, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

20-07-109 INSTALLATION LAMPADAIRES QUARTIER DU CANAL – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'acquisition des lampadaires pour le quartier du Canal;

ATTENDU que la firme exp inc. a préparé les plans et devis pour l'installation des
lampadaires;

ATTENDU que Groupe SGM a soumis une proposition de 22 300 \$, plus les taxes
applicables, pour effectuer les travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Mélanie Genesse
Et résolu

D'octroyer le contrat à la firme Groupe SGM, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la
Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat,
le cas échéant.

ADOPTÉ

**20-07-110 MANDAT EN INGÉNIERIE POUR RÉNOVATION / AGRANDISSEMENT DU 150 RUE
PRINCIPALE – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU que le centre de la petite enfance La Campinoise (CPE) s'est engagé
auprès du ministère de la Famille à implanter une installation de soixante
(60) places dans la Municipalité ;

ATTENDU que la Municipalité offre au CPE la possibilité d'aménager l'installation au 150, rue Principale, pour lui louer ensuite les locaux;

ATTENDU que dans la convention de partenariat, la Municipalité s'est engagée à faire les travaux sur le bâtiment;

ATTENDU que la CPF Groupe Conseil a soumis une proposition de services professionnels au montant de 46 000\$, plus les taxes applicables;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'octroyer le contrat à la firme CPF Groupe Conseil, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que ce projet soit financé à même le règlement d'emprunt 20-150.

ADOPTÉ

20-07-111 REMPLACEMENT DES LOTS 5 125 188 ET 5 125 903 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le 146 et le 150 rue Principale sont sur les lots 5 125 188 et 5 125 903;

ATTENDU que la municipalité souhaite regrouper ces deux lots;

ATTENDU l'offre de services déposée par Lemieux Lalonde, arpenteurs-géomètres au montant de 1 500\$, plus les frais de permis et taxes applicables;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'octroyer le contrat à Lemieux Lalonde, arpenteurs-géomètres, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que ce projet soit financé à même le règlement d'emprunt 20-150.

ADOPTÉ

20-07-112 MODIFICATION DU BAIL À VOS COUVERTS

ATTENDU la situation actuelle liée à la COVID-19;

ATTENDU que le locataire ne sera pas en mesure de louer la superficie supplémentaire de 350 pi² pour son resto-café, tel qu'indiqué à l'article 2 du bail;

ATTENDU qu'il y a lieu de retirer le 2^e paragraphe de l'article 2;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. François Leduc

Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la modification du bail.

ADOPTÉ

20-07-113 RÈGLEMENT 20-150 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 124 000\$ POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉNOVATION DU 150 RUE PRINCIPALE POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE-ADOPTION

ATTENDU que le centre de la petite enfance La Campinoise (CPE) s'est engagé auprès du ministère de la Famille à implanter une installation de soixante (60) places dans la Municipalité ;

ATTENDU que la Municipalité offre au CPE la possibilité d'aménager l'installation au 150, rue Principale, pour lui louer ensuite les locaux;

ATTENDU que dans la convention de partenariat, la Municipalité s'est engagée à faire les travaux sur le bâtiment;

ATTENDU que le ministère de la Famille a approuvé le projet;

ATTENDU l'avis de motion donné par Christian Brault lors de la séance ordinaire du conseil du 18 juin 2020;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le règlement d'emprunt portant le numéro 20-150 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

20-07-114 EMBAUCHE D'UN POMPIER : M. YANNICK LAVIOLETTE

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie d'embaucher monsieur Yannick Laviolette;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'entériner la recommandation du directeur et d'embaucher monsieur Yannick Laviolette à titre de pompier au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du service de sécurité incendie de la Municipalité actuellement en vigueur.

Que l'embauche de M. Laviolette soit effective en date de ce jour.

20-07-115 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 83 219.03 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

20-07-116 RENOUELEMENT ASSURANCE COLLECTIVE MANUVIE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dispose d'une couverture d'assurance collective avec la compagnie Manuvie;

ATTENDU que la Municipalité doit confirmer par voie de résolution le renouvellement de son contrat avec Manuvie et ses modalités;

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif au renouvellement du contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

20-07-117 ACQUISITION RÉTROCAVEUSE

ATTENDU que l'achat d'une rétrocaveuse était prévu au budget 2020;

ATTENDU que la compagnie Toromont dispose d'un modèle usagé qui répond aux besoins de la municipalité;

ATTENDU que le prix demandé pour cet équipement est de 50 519 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cette entente.

Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice 2020.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

20-07-118 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 36.

ADOPTÉ

Maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière